



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES
Projet d'Interconnexion Électrique 225 kV Guinée Mali (PIEGM)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (CABINET) POUR L'ELABORATION D'UN CONTRAT D'ACHAT D'ENERGIE ENTRE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA REPUBLIQUE DE LA GUINEE

AMI N°001/MEHH/PIEGM-UGP/2023

Secteur : Energie

Référence de l'Accord de financement : Don N° : IDA D336-GN et Crédit N° : IDA 6261-GN

Numéro d'Identification du Projet : P166042

Date de début : 21 août 2023

Date de fin : 12 septembre 2023

1- CONTEXTE

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement auprès de la Banque Mondiale (BM) afin de couvrir partiellement le coût du projet d'interconnexion en 225KV Guinée Mali (PIEGM).

Le Gouvernement de la Guinée à travers l'Unité de Gestion du Projet « PIEGM » a l'intention d'utiliser une partie des montants du financement pour les services d'un consultant (cabinet) pour **l'élaboration d'un Contrat d'Achat d'Énergie (CAE) entre la République du Mali et la République de la Guinée.**

2- OBJECTIF DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les principaux objectifs de la mission du consultant sont les suivants :

- Mettre en place un contrat d'achat d'énergie (CAE) permettant l'échange d'énergie électrique entre le Mali et la Guinée, avec des engagements fermes pour la commande et également pour la fourniture d'énergie électrique. Ce contrat sera basé sur le modèle et les principes de l'Autorité de Régulation de la CEDEAO (AREC).
- Elaborer un modèle de calcul des tarifs de vente et d'achat de l'électricité transitant par le réseau d'interconnexion Guinée Mali, qui doit tenir compte de toutes les composantes d'une structure tarifaire (investissement, amortissement, charges d'exploitation, maintenance (grosse et légère), etc.) conformes à la réalité économique actuelle et aux besoins de développement des deux pays.
- Etablir l'étude tarifaire en prenant en compte, non limitativement, la situation de départ des deux Sociétés d'électricité (SDE) des deux pays EDG-SA et EDM-SA, la qualité et la disponibilité des informations opérationnelles et financières, la nécessité de recouvrer les coûts.
- Offrir des prestations de conseil aux deux parties pour la négociation du CAE.

3- ETENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT :

La mission du Consultant porte sur :

- La collecte des données et des informations auprès des autorités du secteur de l'énergie électrique du Mali et de la Guinée notamment les Sociétés d'électricité, les Autorités de régulation du secteur de l'électricité et les Ministères en charge de l'énergie ;
- La collecte de la documentation élaborée dans le sens du CAE, auprès de l'AREC et des organes de régulation des deux pays ;
- L'analyse et la collecte d'informations auprès du Mali (EDM-SA -Commission de Régulation de l'Eau et de l'Electricité CREE - Ministère) relatives aux besoins d'énergie ;
- L'analyse des capacités de fourniture de l'énergie électrique au réseau malien par le réseau guinéen et vice-versa ;
- L'analyse des documents existants servant de base avec les deux pays ;
- L'élaboration d'un projet de CAE prenant en compte la demande ferme du Mali et l'engagement ferme de fourniture d'énergie par la Guinée ;
- L'évaluation du volume minimal de transit d'énergie à observer pour la rentabilité de la ligne ;
- L'évaluation du coût minimum de l'énergie, en considérant l'enlèvement de la quantité maximale d'énergie disponible par le Mali ;
- Définir les modalités de comptage de l'énergie livrée et des périodicités de relève et de facturation ;
- L'élaboration d'un projet de mise en place et de fonctionnement d'un Comité Technique Mixte d'Interconnexion (CTMI) chargé d'assurer la mutation du projet vers sa phase d'exploitation et d'assister les Gestionnaires de réseau dans la phase de démarrage de cette exploitation. Le Consultant élaborera à cet effet tous les documents et manuels d'exploitation nécessaires.

4- RESULTATS ATTENDUS

- Un projet de contrat de CAE élaboré prenant en compte toutes les recommandations et règles de l'AREC et également les conditions du marché régional de l'électricité ;
- Ce projet de contrat donnera les besoins de l'acheteur (énergie et puissance), ainsi que la capacité de fourniture du vendeur (énergie et puissance) et les tarifs de cession et de transit de l'énergie ;
- Définir clairement le ou les points d'injection de l'énergie et les conditions de sa livraison ;
- La mise en place des moyens de comptage, les modalités, périodicités de relève et de facturation.

5- PROFIL DU CONSULTANT OU DU GROUPEMENT

N°	Désignation	Notes
1	Le Consultant devra être un Cabinet ou un Groupement justifiant d'une expérience avérée (d'au moins 12 ans) dans les domaines ci-dessous :	70
1.1	L'élaboration et la négociation des Contrats d'Achats d'Energies (CAE) ;	30

1.2	Le secteur de l'énergie électrique ;	10
1.3	La gestion et l'exploitation des réseaux de transport et d'interconnexion ;	10
1.4	L'expertise en évaluation économique et financière des projets ;	10
1.5	L'expertise dans le cadre du marché de l'électricité ;	10
2	Disponibilité dans le Cabinet, des compétences parmi le personnel d'encadrement	30
2.1	Un ingénieur principal en génie électrique, spécialisé en mouvement d'énergie, en exploitation et en maintenance des réseaux de transport. Il doit avoir une expérience avérée d'au moins 10 ans dans la gestion des interconnexions électriques et des dispatchings ; Soit 15 points pour 10 ans et 0 points pour moins de 10 ans	15
2.2	Un juriste (Bac +5 en Droit des Affaires ou équivalent) spécialisé dans la préparation et la gestion des contrats d'achat et de vente de l'énergie électrique, expert en réglementation et qui a au moins 10 ans d'expérience avérée du secteur de l'énergie électrique en particulier dans le contexte des pays en développement et en Afrique sub-saharienne ; Soit 8 points pour 10 ans et 0 points pour moins de 10 ans	8
2.3	Un économiste/analyste financier (Bac +5 en Gestion, Economie ou équivalent) spécialisé dans la gestion des contrats, spécifiquement en achat et vente d'énergie électrique avec une expérience de travail confirmée d'au moins 10 ans dans le secteur de l'énergie électrique en Afrique et une bonne capacité à déterminer des systèmes tarifaires dans ce type de projet, ainsi qu'une expérience avérée en modélisation financière et réglementation. Soit 7 points pour 10 ans et 0 points pour moins de 10 ans	7
TOTAL		100

NB : Les expériences doivent être appuyées par les attestations de bonne fin de mission

6- DUREE EXECUTION

La durée de l'étude est de quatre (4) mois à partir de la mise en vigueur.

Le Consultant établira un Planning prévisionnel pour l'élaboration du présent projet de contrat à partir d'un diagramme de Gantt en utilisant de préférence un logiciel de gestion de projet. Il devra faire ressortir les différents jalons correspondant aux réunions de suivi et de délivrance des rapports.

7- METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant les méthodes de **Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC)** définies dans les Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante ou dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale de juillet 2016 révisé en novembre 2020.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : mdy_kakoro@yahoo.fr ; msoulbah@gmail.com et paulbavogui@gmail.com

Le Ministère représenté par l'Unité de gestion du PIEGM invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentations, références de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur d'inclure cet institut dans la liste restreinte.

8- DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées **ou transmis par courrier électronique** à l'adresse mentionnée ci-dessous, **au plus tard le 12 septembre 2023 à 16 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un Contrat d'Achat d'Energie (CAE) entre la République du Mali et la République de la Guinée** »

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali

A l'attention de **Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet**

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique en 225 kV Guinée-Mali, Immeuble Kaleta
3ème étage, carrefour de la Féguifoot,

BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 624 654 656/622 038 050

E-mail: msoulbah@gmail.com; paulbavogui@gmail.com ; mdy_kakoro@yahoo.fr

Fait à Conakry, le 21 aout 2023

Le Coordonnateur du PIEGM

Mamady KAKORO